



ETUDE GLOBALE DES MOBILITES, DE LA CIRCULATION ET DE L'ETAT DU PATRIMOINE VIAIRE D'ORCHIES

Marché public de prestations intellectuelles

Procédure Adaptée (MAPA)

Règlement de Consultation (R.C.)

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 20 novembre 2026 avant 12h00

Ville d'Orchies
place du Général de Gaulle
59358 ORCHIES CEDEX

ARTICLE 1 : Objet et conditions de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la réalisation d'une étude globale des mobilités, de la circulation et de l'état du patrimoine viaire de la Commune d'ORCHIES.

1.2 Forme et procédure du marché

Le marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA), en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché public de services traité à prix global et forfaitaire.

1.3 Décomposition du marché

Le marché comporte une seule tranche. Il n'est pas alloti.

ARTICLE 2 : Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de limite de réception des offres.

2.2 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement.

2.3 Options

Le candidat devra chiffrer séparément les options suivantes :

- Comptages ou enquêtes complémentaires déclenchés après la phase de cadrage ;
- Modélisation dynamique de scénarios complexes ;
- Conception d'avant-projets sur un nombre défini de sites prioritaires ;
- Assistance à la mise en œuvre d'expérimentations temporaires et évaluation avant/après ;
- Accompagnement à la recherche de subventions et au montage des dossiers ;
- Mise à jour annuelle du programme patrimonial pendant trois ans.

ARTICLE 3 : Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat

La durée d'exécution du marché commence à courir à partir de la notification. La durée prévisionnelle est indiquée dans l'acte d'engagement.

3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), co-traitant(s) et/ou sous-traitant(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 : Contenu du dossier de la consultation des entreprises (DCE)

Le Dossier de la Consultation (DCE) comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le règlement de consultation (R.C.).

Il est téléchargeable gratuitement sur la plateforme des marchés publics du CDG 59.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 : Transmission et présentation des candidatures et des offres

5.1 Transmission électronique

Les candidats doivent transmettre leur dossier complet par voie électronique sur le profil d'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Service Marchés Publics
Place du Général de Gaulle
59358 ORCHIES CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

5.2 Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

5.3 Contenu du dossier de candidature et de l'offre

Le dossier remis par le candidat contiendra obligatoirement les pièces suivantes :

- Le formulaire DC1 (lettre de candidature) et le formulaire DC2 (Déclaration du candidat) dûment complété (ou un DUME),
- Une liste des principales références de prestations similaires (études de mobilité ou diagnostics routiers) réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- L'acte d'engagement complété,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) signé,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) signé,
- L'offre financière détaillée sous forme de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (fournit par le candidat) avec et/ou sans option,
- Un mémoire technique détaillé présentant obligatoirement :
 - o Une note de compréhension des phases 1 et 2, et le cas échéant les options,
 - o La méthodologie détaillée pour le volet mobilité (comptages) et le volet routier (matériels d'auscultation...),
 - o La composition de l'équipe dédiée avec les CV des experts référents,
 - o Le planning d'exécution prévisionnel détaillé par phase.

ARTICLE 6 : Examen des candidatures et des offres

6.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 Critères de jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- **Critère 1 : Valeur technique de l'offre (60 %)**

- **Sous-critère 1.1 (25%)** : Compréhension, robustesse de la méthode, qualité des investigations, pertinence de la concertation et caractère opérationnel des livrables.
- **Sous-critère 1.2 (15%)** : Adéquation des compétences, expérience de missions comparables, organisation et disponibilité.
- **Sous-critère 1.3 (15%)** : Réalisme du calendrier prévisionnel, capacité à tenir les jalons, organisation des validations et pertinence des modalités d'animation des ateliers de concertation.
- **Sous-critère 1.4 (5%)** : Sobriété des déplacements et enquêtes, outils pérennes, prise en compte du coût global et de l'adaptation climatique.

- **Critère 2 : Prix des prestations (40%)**

Le critère prix sera calculé à partir du montant global et forfaitaire figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. La note maximale de 40 sera attribuée à l'offre la moins disante et conforme aux prestations demandées dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Pour les autres offres, la formule sera la suivante :

(Offre la moins disante/Offre analysée) x 40

Les options seront jugées sur les mêmes critères.

ARTICLE 7 : Négociation

La collectivité se réserve la possibilité de négocier avec les trois (3) candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres. La négociation peut porter sur le prix et/ou le contenu technique de l'offre.

Toutefois la collectivité se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires

8.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier.

ARTICLE 9 : Réception des offres

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement soit pour le **vendredi 20 novembre 2026 avant 12h00.**